

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du	2 octobre 2018	à	19h30
-----------	-----------------------	---	--------------

<i>N° délibération</i> D2018-05-04	<i>Date de convocation</i> 27 septembre 2018	<i>Date d'affichage</i> 27 septembre 2018
--	--	---

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i> 15	<i>Présents</i> 13	<i>Absents exc.</i> 2	<i>Absents</i> 0	<i>Votants</i> 14

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme DAUMAIL Martine
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	Mme CAISSUTTI Claudie
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
M. MULLER Jean-Marie	M. FALLITO Giovanni	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme BOULANGE Rachel	

<i>Etaient absents excusés</i>	
M. MARION Julien	Pas de pouvoir
Mme PREVOT Nadège	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

Objet :	Contraction d'un emprunt de 170 000 €
---------	--

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le besoin prévisionnel de trésorerie ;

Considérant l'analyse financière 2017 de la commune de Silly-Sur-Nied établie par la trésorerie de Vigy ;

La commune de Silly-Sur-Nied envisage d'emprunter une somme de 170 000 € sur 15 ans. Cette somme servira à financer la poursuite des travaux sur la zone de l'école avec la finalisation de la rue de la Goulue et du parking attenant, d'un part, et la réalisation d'un local technique communal d'autre part.

Cinq organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens.

Après étude des réponses et offres reçues, la proposition du Crédit Mutuel apparait être la plus intéressante.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité:

- **DECIDE** la contraction du prêt destiné à financer la poursuite des travaux sur la zone de l'école avec la finalisation de la rue de la Goulue et du parking attenant, d'un part, et la réalisation d'un local technique communal, d'autre part, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - ✓ Organisme prêteur : Crédit Mutuel
 - ✓ Montant : 170 000 €
 - ✓ Durée : 180 mois
 - ✓ Taux d'intérêt : 1,18%
 - ✓ Frais de dossier : 0,10% du montant accordé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ Montant échéance : 3 095,64 €
- ✓ Type échéance : trimestrielle

- **DE CONFERER** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la contraction du prêt, de la signature du ou des contrats à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Fait à Silly-sur-Nied, le 2 octobre 2018
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet